



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DU BAS-RHIN

CABINET DU PREFET
bureau de la communication
interministérielle

Strasbourg, le 12 octobre 2009

COMMUNIQUE DE PRESSE

Généralisation du nouveau Système d'Immatriculation des Véhicules aux véhicules d'occasion

Le 15 octobre, le nouveau système d'immatriculation des véhicules s'élargit aux véhicules d'occasion.

A compter de cette date, les 211 professionnels de l'automobile agréés dans le département pourront enregistrer directement les demandes d'immatriculations de tous les véhicules d'occasions.

La nouvelle organisation vise à rapprocher le service des usagers en dotant tous les garages qui le demandent d'un équipement équivalent à celui de la préfecture ou des sous-préfecture. Les garagistes agréés sont donc habilités à enregistrer les formalités d'immatriculation de tous les véhicules.

Dans le Bas-Rhin, l'utilisateur pourra ainsi choisir de s'adresser à un professionnel agréé, dont la liste est disponible sur le site de la préfecture à l'adresse <http://www.bas-rhin.pref.gouv.fr>, à la préfecture ou aux sous-préfectures de Saverne, Haguenau et Sélestat.

En **raison d'une mise à jour technique** nécessaire, **les services cartes grises de la préfecture** et des sous-préfectures **seront fermés le mercredi 14 octobre 2009**.